



Mon livret d'accueil

Ensemble Hospitalier


institut **Curie**



myCurie, une application pour les patients pris en charge à Curie

15 MON PLANNING

Tous mes rendez-vous accompagnés de conseils pratiques

MES COMPTES RENDUS

Avoir accès à mes derniers comptes rendus médicaux

MES TRAITEMENTS

Pour m'informer sur les effets secondaires éventuels de mes traitements, les moyens de les éviter et que faire s'ils surviennent

CURIE ET MOI

Echanger avec mon hôpital et mes médecins par le biais de questionnaire

MES MÉDECINS

Afin de les joindre rapidement, je consulte ici les coordonnées téléphoniques et les courriels des secrétariats médicaux des médecins qui me suivent

MES INFORMATIONS PRATIQUES

Des informations sur l'hôpital et les services qui me prennent en charge

- 1 - Communiquez-nous **vos** adresse mail et votre numéro de téléphone portable lors d'une visite à l'Institut Curie
- 2 - Téléchargez l'application **myCurie** sur votre mobile via **Google Play, Apple Store** ou sur internet : **myCurie.fr**

L'Institut Curie vous accueille

Acteur de référence de la lutte contre le cancer, l'Institut Curie associe un centre de recherche de renommée internationale et un ensemble hospitalier de pointe qui prend en charge tous les cancers y compris les plus rares. Fondé en 1909 par Marie Curie, l'Institut Curie rassemble sur 3 sites (Paris, Saint-Cloud et Orsay) plus de 3 300 chercheurs, médecins et soignants autour de ses 3 missions : soins, recherche et enseignement.

Mon accueil	
Informations pratiques	4
Mes interlocuteurs	5
Ma prise en charge	
Schéma général de prise en charge	7
Votre parcours de soin	8
Mes consultations.....	10
Mon traitement en ambulatoire.....	14
Mon hospitalisation	16
Les soins de support pendant mes traitements.....	20
Organiser ma sortie d'hospitalisation	26
Mon suivi après ma sortie	27
En savoir plus sur...	
Mes droits	29
Mon dossier médical.....	33
L'accès aux innovations	38
Qualité, Sécurité et Gestion des risques tout au long de mon parcours de soins.....	39
L'Institut Curie	
Les missions de l'Institut Curie	42
Soutenir l'Institut Curie	45

Langues étrangères
Si vous avez besoin d'une assistance linguistique, merci de vous rapprocher du personnel soignant.



Informations pratiques

Accès

Ensemble Hospitalier - Site de Paris 5^e

Consultations : **26 rue d'Ulm**

Hospitalisation et visite aux patients -

Accès pour les personnes à mobilité réduite :

8 rue Louis-Thuillier

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

Consultations et hospitalisation : **35 rue Dailly**

Accès des ambulances : **3 rue Charles Lauer**

Téléphone

Ensemble Hospitalier - Site de Paris 5^e

Bureau des rendez-vous : **01 56 24 59 14**

(du lundi au vendredi de 9h à 17h, sauf jours fériés)

Standard : **01 44 32 40 00**

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

Bureau des rendez-vous : **01 47 71 91 12** (du lundi

au vendredi de 8h à 16h30, sauf jours fériés)

Standard : **01 47 11 15 15**

Stationner votre véhicule

Il n'est pas possible de stationner votre véhicule personnel dans l'enceinte de l'Institut Curie. Des parkings payants sont situés à proximité. Les conditions de stationnement étant difficiles aux abords des hôpitaux, nous vous conseillons d'opter pour un autre mode de transport.

Transport médicalisé

C'est votre médecin qui, en fonction de votre état de santé et de votre degré d'autonomie, procèdera éventuellement à une prescription médicale pour un transport adapté. Les véhicules médicalisés et les ambulances peuvent se garer aux abords de l'Institut Curie.

Travaux d'envergure

Nos hôpitaux se transforment pour mieux vous accueillir et pouvoir mettre en œuvre des techniques de diagnostic ou de traitement nécessitant des espaces rénovés et des aménagements. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Vidéoprotection

Un dispositif de vidéoprotection est en place sur les sites de l'Institut Curie. Il a reçu une autorisation préfectorale et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil (Commission nationale informatique et liberté). Son objectif est de dissuader les auteurs de vols, d'agressions et d'actes d'incivilité. Toutes les caméras sont reliées au poste central de sécurité des hôpitaux. Le personnel habilité à visionner les images est formé conformément à la loi sur la gestion de la vidéoprotection et est tenu au secret professionnel. Seule la police peut réquisitionner les images, dans le cadre de la loi.

Tabac

Il est formellement interdit de fumer au sein de l'Institut Curie.

Téléphone portable

Le ministère de la Santé recommande que les téléphones mobiles cellulaires soient maintenus en position arrêt dans les établissements de soins en raison des risques de perturbations des dispositifs médicaux avec des systèmes électroniques.

Courrier

Pour écrire à l'Institut Curie :

Ensemble Hospitalier - Site de Paris

26 rue d'Ulm, 75248 Paris Cedex 05

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

35 rue Dailly, 92210 Saint-Cloud

Pour plus d'informations :

curie.fr



Mes interlocuteurs

L'Institut Curie propose une offre de soins performante et de qualité grâce à la disponibilité et à la qualification de ses équipes.

Un médecin référent à chaque étape de votre prise en charge

À chaque étape, un médecin est votre interlocuteur privilégié. Vos médecins référents vous informent et vous conseillent ainsi que votre entourage, tout au long de votre traitement. Ils assurent la coordination de votre surveillance avec leurs collègues des autres spécialités. Si vous le souhaitez, ils informent votre médecin traitant de l'évolution de votre traitement.

Les médecins des autres spécialités

Ils travaillent en concertation avec les médecins référents. Ils sont les plus habilités à répondre à vos questions dans le domaine de leur spécialité. Ceci permet de vous proposer la prise en charge thérapeutique la plus efficace et la mieux adaptée.

Les cadres de santé

Ils sont responsables de l'organisation de votre prise en charge, de la continuité et de la qualité des soins qui vous sont dispensés, qu'il s'agisse d'un traitement en ambulatoire ou en hospitalisation complète. Ils sont, avec le chef de département et les médecins référents, vos interlocuteurs privilégiés en cas de problème.

Les infirmiers et les professionnels paramédicaux (aide-soignant, manipulateur, kinésithérapeute, diététicienne...)

Ils contribuent au bon déroulement de votre prise en charge. Ils assurent vos déplacements dans l'établissement, la mise en œuvre et la surveillance de vos traitements et la réalisation des soins techniques, de confort et d'hygiène en veillant à la qualité des relations de soins. Chacun est à votre écoute et peut répondre à vos questions ou vous orienter vers le bon interlocuteur.

L'assistante médicale

Elle assure la mise à jour de votre dossier médical, adresse les courriers nécessaires aux médecins correspondants de votre choix dont votre médecin traitant, organise avec le cadre de santé ou l'infirmier vos rendez-vous d'examens et de traitements prescrits par le médecin et vous aide à remplir l'ensemble des formalités.

Le personnel des admissions

L'équipe des admissions constitue et actualise votre dossier administratif. Elle s'assure de la prise en charge financière de vos soins et traitements au regard de votre organisme d'assurance maladie obligatoire et/ou complémentaire.

Le personnel d'accueil

L'équipe d'accueil vous oriente dans l'établissement dès votre arrivée et vous renseigne sur les interlocuteurs ou services adaptés à vos besoins.

L'ensemble des professionnels peuvent être formés à l'éducation thérapeutique des patients pour faciliter votre compréhension de votre parcours de soin. Des patients partenaires accompagnent et participent à ces actions.

L'assistante du bureau des rendez-vous
Elle facilite l'organisation de vos différentes consultations.

Ensemble Hospitalier - Site de Paris
01 56 24 59 14

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud
01 47 71 91 12



UN LIEN ENTRE L'HÔPITAL ET VOS MÉDECINS EN VILLE

Votre médecin traitant, déclaré auprès de votre organisme d'assurance maladie, ainsi que le médecin correspondant qui vous a adressé à l'Institut Curie (votre gynécologue, ORL, pneumologue...) sont destinataires des comptes-rendus diagnostiques et médicaux effectués à l'Institut Curie. Si vous ne souhaitez pas que vos médecins reçoivent les comptes-rendus, merci de bien vouloir nous le préciser.

Vous pouvez identifier chaque membre du personnel grâce aux badges d'identification.



Schéma général de votre parcours de soin

Ce schéma ne s'applique pas obligatoirement à tous les patients. Les examens et actes effectués antérieurement à la prise en charge par l'Institut Curie sont pris en compte.

ACCUEIL ET PREMIER RENDEZ-VOUS

Dispositif d'annonce

CONSULTATION DE DIAGNOSTIC

BILAN CLINIQUE
(ponctions, prélèvements, imagerie...
à l'Institut Curie et/ou en dehors de l'Institut)

RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

CONSULTATION D'ANNONCE ET REMISE
DU PLAN PERSONNALISÉ DE SOINS

TRAITEMENTS - La continuité des soins est assurée jour et nuit, 7 jours/7, sur la base d'une organisation de gardes et d'astreintes.

ACCÈS AUX SOINS DE SUPPORT (lutte contre la douleur, suivi social et psychologique, kinésithérapie, diététique, oncogériatrie) dès que les traitements commencent.
Accès aux programmes d'éducation thérapeutique tout au long du parcours de soins.

TRAITEMENTS EN AMBULATOIRE OU HÔPITAL DE JOUR

TRAITEMENTS EN HOSPITALISATION

Chirurgie

Médecine

Radiothérapie

Chirurgie

Médecine

Radiothérapie

chimiothérapie,
immunothérapie,
hormonothérapie...

chimiothérapie,
immunothérapie,
hormonothérapie...

PRÉPARATION DE LA SORTIE (C2P2)

La cellule de coordination du parcours patient est un service d'appui et d'aide à l'organisation de la sortie. Il s'inscrit dans votre projet médical et dans votre parcours de soins

CONSULTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

Institut Curie + Médecin traitant et/ou autres spécialistes hospitaliers et/ou libéraux
Activité physique et recommandations hygiéno-diététiques en fonction de votre bilan physique





Votre parcours de soins

Le cancer est une maladie prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Dès votre première visite et tout au long de votre traitement, vous devrez accomplir des formalités administratives pour constituer et mettre à jour votre dossier (identité, coordonnées, couverture sociale...). Ces formalités sont indispensables.

Si vous ne bénéficiez pas de l'Assurance Maladie Française, rapprochez-vous de la Direction des Relations Internationales de l'Institut Curie.

LES DOCUMENTS À PRÉSENTER AU MÉDECIN LORS DE VOTRE PREMIÈRE VISITE

- ▶ La lettre de votre médecin,
- ▶ Les radiographies et résultats d'examens médicaux en votre possession,
- ▶ La liste de vos traitements en cours.

À votre arrivée

Une hôtesse vous accueille et vous remet votre fiche de circulation précisant la nature, l'horaire et le lieu du ou des rendez-vous prévus.

L'établissement de votre dossier

Lors de votre première visite, le bureau des admissions établit votre dossier administratif : il enregistre votre identité, votre couverture sociale, vos coordonnées ainsi que votre photographie avec votre accord (cf. p.9 «Votre identification»).

Il vous est remis une carte d'identification portant votre numéro de dossier, que vous devrez apporter à chaque rendez-vous. Lors de tout changement de votre situation administrative (changement d'adresse, de nom, d'organisme d'assurance maladie, prise en charge à 100%...), pensez à nous en informer le plus rapidement possible en appelant le service Gestion Administrative des Patients :

Ensemble Hospitalier - Site de Paris
01 56 24 59 33

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud
01 47 11 23 43

À l'issue de la consultation

Vos éventuels rendez-vous d'examens ou de traitements sont organisés, si possible, immédiatement après la consultation. Ils sont gérés par le bureau des rendez-vous ou par l'assistante médicale qui a assisté votre médecin en consultation.

Les justificatifs à présenter lors de votre première visite

Vous êtes assuré à l'Assurance maladie française, vous devez présenter :

- ▶ votre pièce d'identité : carte nationale d'identité, livret de famille ou encore passeport et carte de séjour en cours de validité
- ▶ un justificatif de domicile
- ▶ votre carte vitale (mise à jour) ou à défaut son attestation en cours de validité
- ▶ votre carte de mutuelle en cours de validité accompagnée d'une éventuelle prise en charge pour les frais de séjour restant à votre charge (ticket modérateur, forfait journalier hospitalier, forfait de participation aux actes médicaux lourds...)
- ▶ tout document justifiant d'une situation particulière : attestation d'Aide Médicale de l'État (AME), Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)...

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge à 100% de vos soins par l'assurance maladie au titre de l'Affection de Longue Durée qui vous exonère du règlement du ticket modérateur. Pour en bénéficier, votre médecin traitant doit établir un protocole soumis à décision du médecin conseil de votre caisse d'assurance maladie. N'attendez pas, parlez-en au plus tôt à votre médecin traitant.

Vous ne bénéficiez pas de l'Assurance maladie française :

Avant de prendre votre premier rendez-vous, vous devez impérativement prendre contact avec la Direction des Relations Internationales. Après l'étude de votre dossier médical complet, celle-ci vous établira un devis prévisionnel pour une demande d'avis, d'analyse de prélèvement ou encore pour une demande de prise en charge à l'Institut Curie. Vous serez tenu d'en verser le montant 8 jours avant la prestation demandée.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Direction des Relations Internationales : **01 76 49 13 01** ou encore la rubrique « **Patients internationaux** » sur curie.fr

La plateforme web international.patient.curie.fr permet aux patients internationaux d'accéder à l'expertise française de l'Institut Curie de façon sécurisée. Elle est dédiée uniquement aux nouveaux patients de l'Institut Curie.

Où que l'on soit dans le monde et grâce au transfert numérique du dossier médical, le patient ou son entourage peut demander :

- un avis médical,
- une prise en charge,
- une analyse de prélèvement.

Cette plateforme permet également aux patients d'obtenir, dans les meilleurs délais, un devis personnalisé, une convocation à un rendez-vous ou encore un accès sécurisé à une messagerie interne tout au long de leurs parcours de soins.

Lors de **tout changement de votre situation administrative** (identité, coordonnées, couverture sociale), **pensez à nous en informer** le plus rapidement possible.



VOTRE IDENTIFICATION

Pour renforcer votre sécurité à toutes les étapes de votre prise en charge à l'Institut Curie, une carte personnalisée vous est systématiquement délivrée dès votre arrivée ; une photo prise par le personnel de l'Institut Curie pourra être intégrée à votre dossier médical, si vous y consentez. Un bracelet d'identification est également proposé dans les unités de soins.

Cette carte et ce bracelet ne comportent que des informations liées à votre identité. Ils permettent à l'ensemble des professionnels participant à vos soins de procéder à toutes les vérifications nécessaires lors de l'administration des traitements, la réalisation d'un examen... **Vous avez toutefois la possibilité de refuser le port du bracelet et la photo en informant le personnel soignant de l'unité qui vous accueille.**



Mes consultations

De la première consultation établissant le diagnostic, suivie de la consultation d'annonce, aux consultations thérapeutiques, tout est mis en œuvre pour la réussite de votre plan de traitement.

► **Les consultations sont toutes sur rendez-vous et sont personnalisées.**

Il n'y a pas de consultations privées. Aucun praticien de l'Institut Curie n'est autorisé à pratiquer une activité libérale dans les locaux de l'Institut.

► **Nous faisons le maximum pour respecter les horaires des rendez-vous,**

mais il est difficile de prévoir avec exactitude la durée de chaque consultation et il peut arriver qu'un médecin soit appelé en urgence auprès d'un patient. Ceci peut donc occasionner une attente. Merci de votre compréhension et de votre patience. Surtout, n'hésitez pas à demander, à votre arrivée, le temps d'attente prévisible.

La première consultation

Il s'agit souvent d'une **consultation de diagnostic** qui nécessite parfois la réalisation d'examens complémentaires (radiologies, examens biologiques) que le médecin vous prescrit à cette occasion. Pour être plus efficace quant au compte-rendu de votre consultation et afin de vous remettre les documents nécessaires à votre prise en charge, chaque médecin assurant une consultation est accompagné d'une assistante médicale.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander :

- à être seul avec le médecin
- à être accompagné de la personne de votre choix.

Le dispositif d'annonce

Constitué de plusieurs consultations, il a lieu dans un délai souvent compris entre 8 et 15 jours après la première consultation, de façon à disposer des résultats des examens initiaux, du plan de traitement proposé à l'issue de la réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Il s'agit d'une consultation réunissant les médecins spécialistes pour prendre une décision thérapeutique partagée. Au cours du dispositif d'annonce, l'équipe médicale vous précise le diagnostic et vous explique les bénéfices et les effets secondaires éventuels

des traitements proposés en concertation avec les différents spécialistes afin de décider avec vous du traitement le plus adapté à votre situation et de recueillir votre accord.

Un classeur contenant votre Programme Personnalisé de Soins (PPS) vous est remis : il vous permet de connaître les séquences thérapeutiques prévues et vous accompagnera tout au long de votre parcours de soins. Votre PPS peut évoluer en fonction des résultats de certains examens.

Il peut vous être proposé de participer à un essai clinique diagnostique ou thérapeutique. (lire aussi p. 34).



La consultation infirmière

Une consultation infirmière vous est proposée (lire p.12), notamment dans le dispositif d'annonce, pour refaire le point avec vous et répondre à vos questions sur les informations que le médecin vous aura donnés. Au cours de cette consultation, vous pouvez faire part de vos besoins et des éventuelles difficultés que vous rencontrez ; une orientation vers les professionnels des soins de support concernés pourra être faite, notamment vers un psycho-oncologue, une diététicienne, un masseur-kinésithérapeute, une assistante sociale, un atelier d'éducation thérapeutique, etc. A l'issue du dispositif d'annonce, vos rendez-vous sont fixés.

La consultation d'anesthésie

Dès que la date de l'intervention chirurgicale est connue, une consultation avec un anesthésiste est organisée avant votre hospitalisation pour préparer votre intervention en toute sécurité. L'anesthésiste qui vous recevra n'est pas obligatoirement celui qui sera auprès de vous le jour de votre intervention, c'est pourquoi tout ce qui sera dit lors de cette consultation sera consigné dans votre dossier médical.

Le bilan préopératoire (prise de sang, électrocardiogramme, radiographie...) est pratiqué en ambulatoire quelques jours avant votre hospitalisation.

Le compte-rendu de cette consultation et les résultats de ces examens complètent votre dossier médical. L'anesthésiste qui vous verra en visite pré-anesthésique comme celui qui réalisera votre anesthésie disposeront de l'ensemble de ces informations.

VOS ORDONNANCES DE MÉDICAMENTS

Lors de toute consultation, veillez à apporter vos ordonnances de médicaments. Le médecin qui vous prend en charge et/ou le pharmacien vérifie/ent l'absence de contre-indications entre ces médicaments et le traitement qu'il vous prescrit dans le cadre de vos soins.

La consultation d'oncologie médicale

Si votre état nécessite un traitement médical comme par exemple une chimiothérapie, l'oncologue médical vous explique l'objectif du traitement, ses modalités et sa durée selon le protocole choisi. Votre traitement peut être pratiqué en ambulatoire ou nécessiter une hospitalisation complète. Les nouvelles molécules anti-cancéreuses, l'association de plusieurs médicaments et la maîtrise des modes d'administration permettent de mieux combattre les tumeurs et de réduire leurs effets secondaires. Dans certains cas, il vous sera proposé une consultation infirmière. Vous bénéficiez d'un suivi pendant votre traitement, afin d'évaluer son efficacité et votre tolérance.

La consultation de radiothérapie

Si votre état nécessite une radiothérapie, le plan de traitement est établi par votre radiothérapeute référent lors de la première consultation de radiothérapie. Il vous indique le choix du traitement, l'appareil de radiothérapie adapté, le nombre de séances prévues, leur durée, et s'il s'agit d'un traitement ambulatoire ou nécessitant une hospitalisation. Avant votre traitement, un rendez-vous est fixé au simulateur et/ou au scanner pour définir le calcul des doses d'irradiation qui vous seront délivrées et la position que vous devrez avoir lors de vos séances. En complément, un rendez-vous peut être organisé avec une manipulatrice pour vous expliquer votre traitement et répondre à vos questions. Vous bénéficierez d'un suivi par votre radiothérapeute pendant votre traitement afin d'évaluer son efficacité et votre tolérance.

Les consultations infirmières

Des consultations infirmières spécialisées (annonce, chimiothérapie, plaies et cicatrisations, chirurgie, stomathérapie...) vous sont proposées en complément de la prise en charge médicale.

Elles vous permettent :

- ▶ de poser les questions qui vous préoccupent et de préciser certains points que votre médecin référent vous a exposés, en particulier le retentissement des traitements sur vos habitudes de vie ;

- ▶ d'apprendre à mieux gérer les effets secondaires des traitements ;
- ▶ de réaliser certains soins relatifs à votre confort ou à un appareillage ;
- ▶ de vous orienter vers un professionnel pour mieux répondre à vos besoins.

D'AUTRES CONSULTATIONS

La consultation d'addictologie

Cette consultation est ouverte le jeudi matin 3 fois par mois à Paris. En cas de problématique liée à l'alcool et au tabac, elle permet de réaliser une évaluation initiale, d'assurer le suivi sur place pour certains patients et d'orienter vers l'extérieur en fonction des besoins. Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous :

Ensemble hospitalier - site de Paris
01 44 32 40 33

La consultation pharmaceutique

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
01 47 11 15 91.

Cette consultation vous est proposée du lundi au vendredi de 8h30 à 17h pour tout renseignement concernant vos traitements.

La consultation avec un conseiller génétique

Le conseiller génétique recueille et analyse l'histoire médicale familiale de certains patients avec pour orientations principales le rétinoblastome, le cancer du sein, le cancer digestif et celui de l'ovaire. Il est apte à répondre à toutes vos interrogations et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

EN CAS DE NÉCESSITÉ OU D'URGENCE, LE SOIR, LA NUIT, LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

En cas d'urgence vitale vous êtes invité à appeler le SAMU (15). Vous pourrez informer les médecins qui vous prendront en charge que vous suivez actuellement un traitement à l'Institut Curie.

Pour les autres urgences, vous êtes invité à appeler :

Du lundi au vendredi, contactez votre médecin référent à l'Institut Curie ou le médecin de l'Unité d'Accueil non Programmé de l'Institut Curie :

Ensemble hospitalier - Site de Paris
01 44 32 40 99 de 9h à 18h30

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
01 47 11 17 37 de 8h à 18h

En-dehors de ces horaires, les week-ends et les jours fériés, appelez le médecin de garde, de 8h à 18h :

Ensemble hospitalier - Site de Paris
01 44 32 40 99

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
01 47 11 15 15 poste 70 01

Votre médecin généraliste est une personne essentielle dans la prise en charge de votre maladie. Il peut, si nécessaire, entrer en relation avec l'équipe médicale de l'Institut Curie. Votre médecin ou vous-même pouvez joindre le médecin de garde. **Ce contact téléphonique est obligatoire. Il permet de décider de votre venue ou non et le cas échéant de l'organiser, en particulier si des examens sont nécessaires.**





Mon traitement en ambulatoire

L'hospitalisation ambulatoire (ou hospitalisation de jour) vous permet de retourner à votre domicile le jour même du traitement.

Des équipes pluridisciplinaires et spécialisées coordonnent vos soins. Vous bénéficiez d'une prise en charge globale adaptée à vos besoins et garantissant la qualité des soins. Tout est organisé pour que le traitement soit assuré dans les mêmes conditions de surveillance qu'en hospitalisation conventionnelle.

Les formalités administratives

Liste des documents à fournir au bureau des Admissions (cf. p. 8-9).

Chirurgie ambulatoire

Tout patient reçoit un bracelet d'identification à garder pendant la journée d'hospitalisation. Des actes d'investigation à visée diagnostique, tels que les endoscopies et certaines interventions chirurgicales sous anesthésie locorégionale ou générale de courte durée (certaines chirurgies du sein, pose de cathéter pour chimiothérapie, etc.) y sont pratiqués. Si toutes les conditions nécessaires à la réalisation de cet acte ne sont pas réunies, il est toujours possible de le réaliser en hospitalisation conventionnelle.

L'unité de chirurgie ambulatoire (UCA) est ouverte:

Ensemble Hospitalier - Site de Paris

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
01 44 32 45 20 / 44 03

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h30
01 47 11 15 15 poste 32 81

Médecine

Dans un premier temps, un médecin vous explique votre traitement. Puis, vous rencontrez une infirmière du service qui facilite le contact avec le reste de l'équipe soignante. Elle vous explique les modalités d'administration de votre traitement et ses principaux effets secondaires. Ce temps de consultation est un moment privilégié pour vous et vos proches. Il vous permet de poser vos questions et d'obtenir des informations correspondant à votre situation. Si vous suivez votre traitement à domicile (par traitement oral), vous bénéficiez d'une consultation infirmière spécialisée dans le suivi des chimiothérapies orales et d'un programme d'éducation thérapeutique sur le site de Paris.

L'hôpital de jour de médecine est ouvert :

Ensemble Hospitalier - Site de Paris

26 rue d'Ulm - Paris 5^e
Du lundi au vendredi de 8h à 19h30,
le samedi et les jours fériés de 8h à 16h30.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h.

01 44 32 43 30 ou 01 44 32 46 81

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

Du lundi au vendredi de 8h15 à 19h15
01 47 11 23 28



Radiothérapie

La plupart des traitements par radiothérapie s'effectue en ambulatoire. Le nombre de séances varie selon les cas. Elles sont le plus souvent - mais pas systématiquement - quotidiennes du lundi au vendredi. Ce traitement quotidien de 10 à 15 minutes est effectué par des manipulateurs sous la responsabilité d'un médecin oncologue radiothérapeute et sous le contrôle d'un physicien médical.

Le traitement par radiothérapie nécessite un suivi adapté au traitement. Vous rencontrerez en consultation, en principe une fois par semaine, le radiothérapeute qui évaluera votre tolérance au traitement, et parfois aussi l'efficacité. Nous rencontrons parfois des difficultés à répondre aux préférences des patients pour leurs horaires de séance et nous en excusons par avance.

Le plateau technique de radiothérapie est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h :

Ensemble Hospitalier - Site de Paris

8 rue Louis-Thuillier :
01 44 32 44 70

Ensemble Hospitalier - Site de Saint-Cloud

01 47 11 16 36

Le département de Radiothérapie de l'Institut Curie traite en moyenne 500 patients par jour sur les sites d'Orsay, de Saint-Cloud et de Paris. Afin de planifier votre traitement, un formulaire «Préférences horaires de traitement » vous sera communiqué lors de votre consultation d'annonce. Celui-ci sera récupéré par la cellule de planification qui fera de son mieux pour prendre en compte vos souhaits dans la limite des possibilités techniques et organisationnelles.



Mon hospitalisation

Votre traitement nécessite une hospitalisation complète, dite aussi conventionnelle, avec au moins une nuit passée à l'hôpital. Celle-ci ne peut se faire qu'après une consultation avec un médecin de l'Institut Curie. L'accueil est ouvert tous les jours de la semaine.

Les formalités administratives lors de votre hospitalisation

Dès votre arrivée, vous devez vous présenter (ou l'un de vos proches) au bureau des Admissions :

Ensemble hospitalier - Site de Paris

du lundi au vendredi : **01 44 32 41 82 / 41 64**

Bureau des Admissions

8 rue Louis-Thuillier - 75005 Paris

Fax : 01 53 10 40 33

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud

du lundi au vendredi : **01 47 11 23 43 / 16 04**

Bureau des Admissions

35, rue Dailly - 92210 Saint-Cloud

Fax : 01 47 11 16 03

Si vous arrivez en ambulance, l'ambulancier peut se charger de vos formalités d'admission.

- ▶ Liste des documents à fournir (cf. p 8-9)
- ▶ Attention, lors de votre sortie, vous aurez à régler des frais de séjour.

L'équipe soignante met tout en œuvre pour faciliter votre séjour. N'hésitez pas à lui poser des questions pour vous organiser.

Votre forfait journalier hospitalier

Le jour de votre sortie, vous devez vous acquitter du montant du forfait journalier hospitalier, non remboursé par l'assurance maladie et fixé par arrêté ministériel, correspondant à une participation financière aux frais d'hébergement, de restauration et d'entretien de votre chambre durant votre séjour. Les éventuels frais supplémentaires de prestations hôtelières (téléphone, télévision, repas de vos proches) et de transport sont à votre charge. Le jour de sortie est compté sauf en cas de transfert (hôpitaux/maisons de convalescence/maisons de retraite, etc.).

Certaines mutuelles prennent en charge ce forfait journalier selon les modalités qu'il convient de vérifier auprès d'elles. Leur accord doit être transmis avant votre sortie et selon le lieu de votre hospitalisation par courrier ou par fax.



Sont exonérées du forfait journalier, les personnes se trouvant dans les situations suivantes :

- hospitalisation inférieure à 24 heures,
- hospitalisation en rapport avec un accident de travail ou une maladie professionnelle,
- hospitalisation à domicile,
- bénéficiaire de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC),
- bénéficiaire de l'Aide médicale État, (AME)
- bénéficiaire de soins gratuits (art. 115 du code des pensions militaires et des victimes de guerre),
- titulaire de l'Allocation d'éducation spéciale (AES) pour les enfants de moins de 20 ans,
- femme enceinte hospitalisée pendant les 4 derniers mois de grossesse, pour l'accouchement et pendant 12 jours après l'accouchement,
- affilié au régime local d'Alsace-Moselle.

Pour toute information complémentaire sur votre séjour en hospitalisation, n'hésitez pas à contacter le bureau des Admissions.

Les interprètes

Demandez au cadre de santé de vous renseigner sur ce service qui peut être mis à disposition dans le cadre de votre prise en charge.

EN CAS D'HOSPITALISATION, VOTRE MUTUELLE PEUT VOUS DEMANDER LE NUMÉRO FINESS ET DMT DE L'INSTITUT CURIE.

Ensemble hospitalier - Site de Paris :
FINESS 750160012 - DMT 198

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud :
FINESS 920000460 - DMT 198

*DMT : Disciplines Médico-Tarifaires

*FINESS : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux





Pendant mon séjour

L'équipe soignante met tout en œuvre pour faciliter votre séjour. N'hésitez pas à lui poser des questions.

Votre chambre

Vous serez hospitalisé en chambre double. Il n'est pas possible d'effectuer une réservation à l'avance pour une chambre seule. Néanmoins, vous pourrez en faire la demande dès votre arrivée dans le service d'hospitalisation auprès du cadre de santé. Toutes nos chambres disposent d'un cabinet de toilettes avec WC ; certaines sont équipées d'une douche. Une salle d'eau est à votre disposition à chaque étage.

Vos vêtements et objets personnels

Prévoyez des effets personnels : vêtements de nuit ouverts sur le devant, robe de chambre, pantoufles, linge et nécessaire de toilette. Rangez soigneusement vos prothèses dentaires et auditives, lunettes ou verres de contact afin d'éviter toute perte accidentelle dont l'établissement ne pourrait être tenu pour responsable.

Vos objets de valeur

Lors de votre hospitalisation, nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, cartes de paiement...) ni d'argent. Des coffres individuels sont installés dans la plupart des chambres et un coffre central est à votre disposition (accès fermé samedi, dimanche et jours fériés) : renseignez-vous auprès du cadre de santé du service. L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte. Malgré les moyens mis en œuvre, des vols sont toujours à déplorer. Soyez attentif.

La télévision

La chambre est équipée d'une télévision. En chambre double, pour la qualité du repos de votre voisin, merci de modérer le volume sonore de votre téléviseur ou de demander un casque (site Paris).

Le téléphone

Recevoir des appels : une ligne téléphonique vous est attribuée sur demande au bureau des Admissions. Vous disposez alors d'un numéro que vous seul pourrez communiquer à vos correspondants et qui vous permet de recevoir des appels et de contacter gratuitement un interlocuteur dans l'hôpital.

Passer des appels : les communications effectuées vers l'extérieur de l'hôpital sont payantes. À titre indicatif : l'ouverture de ligne est facturée 5 €, les communications 0,20 €/unité que vous réglerez à la fin de votre séjour. Le ministère de la Santé recommande que les téléphones mobiles cellulaires soient maintenus en position arrêt dans les établissements de soins en raison des risques de perturbations des dispositifs médicaux avec des systèmes électroniques.

Le courrier

Le courrier est quotidiennement distribué dans les services en fin de matinée. Demandez à vos correspondants de mentionner le nom du service et votre numéro de chambre afin de faciliter son acheminement. Vous pouvez remettre votre courrier en instance au cadre de santé du service. À votre sortie, il est possible de faire suivre votre courrier.



L'accès à Internet

Si vous possédez un ordinateur portable ou une tablette, vous pouvez demander, dans certaines zones d'hospitalisation, à ce qu'il soit raccordé à Internet via un code wifi en vous adressant à votre cadre de santé. Quelques ordinateurs dédiés à la navigation internet sont disponibles en libre-accès :

► **Ensemble hospitalier - Site de Paris** : unités d'hospitalisation et principaux accueils des consultations.

Les repas

Des repas équilibrés sont préparés par nos cuisiniers. Le service hôtelier vous proposera de choisir vos menus en fonction de vos goûts et de votre régime alimentaire éventuel. Les repas sont servis à partir de 8h pour le petit déjeuner, de 12h pour le déjeuner et de 19h pour le dîner. Une collation vous sera proposée vers 16h.

Également à votre disposition

Bibliothèque :

Ensemble hospitalier - Site de Paris :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Des bénévoles de l'association Service et Amitié passent dans les chambres pour vous proposer livres et revues.

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud :

La bibliothèque est ouverte le lundi et le vendredi de 12h à 16h30.

Culte :

Vous pouvez demander à l'équipe soignante de vous mettre en contact avec le représentant du culte de votre choix. Le respect de la liberté de conscience est absolu.

Votre famille et vos proches vous rendent visite L'entrée des visiteurs se fait :

Ensemble hospitalier - Site de Paris

8 rue Louis-Thuillier - Paris 5e.

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud

35 rue Dailly - Saint-Cloud.

L'Institut Curie ne dispose pas de places de stationnement pour les visiteurs. Les conditions de stationnement étant difficiles, nous leur conseillons d'emprunter les transports en commun.

Horaires des visites

Les horaires de visites sont affichés dans chaque service. En dehors de ces horaires, des autorisations peuvent être accordées par le cadre de santé. Dans votre intérêt et celui du service, il est souhaitable d'éviter les visites trop longues qui risquent de vous fatiguer ou de déranger le repos de votre voisin de chambre.

Cas particuliers :

► En curiethérapie, les visites font l'objet d'un règlement particulier visant à protéger les visiteurs.

► Les jeunes de moins de 15 ans peuvent vous rendre visite après concertation avec le cadre de santé.

Restauration

Des distributeurs de boissons et de sandwiches sont à votre disposition. Des repas peuvent être servis à vos visiteurs :

Ensemble hospitalier - Site de Paris

prévenir la veille le personnel du service et acheter des tickets de repas non remboursables au bureau des admissions.

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud

renseignez-vous auprès du cadre de santé du service.

Hébergement de votre entourage

Des solutions d'hébergement pour votre famille ou vos proches peuvent être recherchées par le service social (cf. p. 22).

PAR MESURE D'HYGIÈNE

- La réglementation hospitalière en vigueur déconseille aux visiteurs d'apporter des repas à l'hôpital. Demandez l'avis d'un soignant.
- Les fleurs, les plantes et les animaux sont interdits dans les services d'hospitalisation



Les soins de support pendant mes traitements

Les professionnels de l'institut curie

Les soins de support sont associés aux traitements de la maladie. Ils ont pour objectifs de préserver la qualité de vie, de soulager les douleurs physiques et autres symptômes gênants, mais aussi le maintien d'un état de santé général permettant les traitements. Ils prennent en compte la souffrance psychologique et sociale de la personne malade et de ses proches. Cet accompagnement et ces soins sont proposés quel que soit le stade de la maladie.

Ces équipes assurent :

- La prise en charge des traitements de confort et des symptômes liés à la maladie ou aux traitements, à toutes les phases de la maladie.
- La coordination avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...) en lien avec les services d'hospitalisation à domicile (HAD) et les réseaux de soins.
- La mise en œuvre de conseils et d'ateliers à visée éducative afin que votre état de santé permette le maintien des traitements tout au long de la maladie.

La consultation de psycho-oncologie

La consultation de psycho-oncologie est chargée de répondre aux difficultés psychologiques ou psychiatriques auxquelles toute personne peut se trouver confrontée. Elle s'adresse au patient ainsi qu'à ses proches. Les entretiens sont programmés à votre demande ou à celle de l'équipe médicale et soignante.

Les psychiatres et psychologues proposent différents types d'interventions :

- des entretiens individuels, sur rendez-vous, en chambre d'hospitalisation ou en consultation
- des entretiens de couple ou familiaux

- des interventions en groupe variées comme des groupes de relaxation pour les patients adultes (Site Paris), un groupe de soutien et d'information pour les parents (pédiatrie, site Paris), etc..

Secrétariat UPO - Site Paris : 01 44 32 40 33

UPO -Site Saint Cloud : 01 47 71 91 12

(bureau des rendez-vous)

Les soins palliatifs : l'unité mobile d'accompagnement et de soins de support

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie chronique. Ils ont pour objectif de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches.

Ils sont proposés en consultation ou en hospitalisation dès lors que la complexité de la situation le justifie dans le parcours de soins oncologique ou lors de la prise en charge de la fin de vie. L'UMASS peut également intervenir pour des patients en situation complexe, non palliative. Vous pouvez contacter du lundi au vendredi

L'UNITÉ MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS DE SUPPORT au 01 44 32 46 40.

Une équipe de bénévoles de l'ASP fondatrice, formée à l'écoute et à l'accompagnement des personnes malades et leurs proches est rattachée à cette unité.

Les spécialistes de la douleur

Ils préviennent, traitent ou soulagent votre douleur. Les équipes sont formées à la prise en charge des patients chez qui la douleur est résistante aux traitements habituels. Les consultations douleur ont lieu, après avis de votre médecin référent :

Ensemble hospitalier - Site de Paris

Sur rendez-vous du lundi au vendredi

Bureau des rendez-vous : **01 56 24 59 14**

Secrétariat du département d'anesthésie

et de réanimation : **01 44 32 46 40**

et christine.laurent@curie.fr

En Unité d'Accueil Non Programmé, en cas d'urgence (cf. p. 27) : 01 44 32 40 99

La nuit, le médecin de garde a des compétences dans ce domaine et peut répondre à vos difficultés : **01 44 32 40 99**

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud

Sur rendez-vous du lundi au vendredi :

01 47 71 91 12

En Unité d'Accueil Non Programmé en cas d'urgence (cf. p. 27) : 01 47 11 17 37 de 8h à 18h
La nuit, le médecin de garde peut répondre à vos difficultés en cas d'urgence : **01 47 11 15 15** poste **70 01**

Dans le cadre de votre prise en charge de la douleur chronique liée au cancer, vous pouvez bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique au sein de l'Unité Thérapeutique d'Education du Patient. Si vous voulez participer à ce programme, votre contact : **01 56 24 58 97** et utep@curie.fr

Au sein d'un Comité de lutte contre la douleur (Clud), les soignants mènent une réflexion pour optimiser la prise en charge de la douleur sur l'ensemble de l'hôpital et faire collaborer tous les acteurs de soins, qu'ils soient dans l'établissement ou en ville. **Le Clud évalue régulièrement la politique globale de prise en charge de la douleur mise en place à l'hôpital.**

Commission éthique clinique

Le but de l'éthique clinique est d'améliorer la qualité des soins offerts au patient ainsi que la qualité du travail des professionnels de santé par une approche interdisciplinaire en identifiant, analysant et proposant des pistes de solutions concernant les problèmes éthiques qui se posent en pratique clinique. Un groupe de soignants se réunissent régulièrement avec des experts des

sciences humaines et sociales pour une réflexion des problématiques rencontrées au quotidien.

L'équipe de rééducation fonctionnelle

Le rôle des masseurs-kinésithérapeutes est d'assurer des soins de rééducation visant à prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées de les rétablir ou d'y suppléer. Cette prise en charge rééducative est individualisée, adaptée aux besoins et aux capacités des patients. L'équipe intervient, en collaboration étroite avec les équipes soignantes, sur prescription médicale, auprès des patients hospitalisés sur les différents services de l'Ensemble Hospitalier.

L'activité physique adaptée

Il est recommandé de poursuivre ou mettre en place une activité physique adaptée pendant et après les traitements avec des enseignants en activité physique formés à l'approche en cancérologie; les études scientifiques nombreuses sur le sujet ont démontré le bénéfice d'une activité physique régulière sur l'état de santé et sur l'évolution des cancers. Pour mieux comprendre et s'informer des bienfaits de l'activité physique des réunions mensuelles de sensibilisation sont mises à votre disposition ainsi qu'à vos accompagnants. Programme des conférences disponible sur curie.fr

Pour les patients en cours de traitement, des séances collectives d'activité physique sont proposées. Après les traitements, nous pouvons vous aider dans vos recherches. Dans tous les cas, votre médecin peut vous recommander et vous prescrire des cours d'activité physique adaptée (non remboursé par la sécurité sociale).

Inscription : activitesphysiques@curie.fr

Téléphone : 01 56 24 58 97

L'unité de diététique et de nutrition

Les diététiciennes vous accompagnent tout au long de votre parcours de soins pour adapter au mieux votre alimentation pendant l'hospitalisation en fonction des problématiques rencontrées (interventions chirurgicales, effets secondaires des

chimiothérapies..) sur prescription médicale ou à votre demande auprès des soignants du service. Pour mieux comprendre et s'informer des bienfaits d'une alimentation adaptée à votre état de santé, des réunions mensuelles de sensibilisation sont mises à votre disposition ainsi qu'à vos accompagnants. Programme des conférences patients disponible sur curie.fr

Au sein d'un Comité de Liaison pour l'Alimentation et la Nutrition (CLAN) les soignants mènent une réflexion pour optimiser la prise en charge nutritionnelle des patients sur l'ensemble de l'hôpital et faire collaborer tous les acteurs de soins, qu'ils soient dans l'établissement ou en ville.

Les spécialistes des Plaies et Cicatrisation

Ils préviennent, traitent ou soulagent vos éventuelles plaies en fonction de leur complexité. Les équipes sont formées à la prise en charge des patients chez qui une plaie présenterait des retards de cicatrisation malgré les traitements habituels. Les consultations ont lieu, après avis de votre médecin référent :

L'Unité de Recherche Plaies et Cicatrisation accueille les patients porteurs de plaies compliquées et/ou liées au cancer, en consultation ou en hôpital de jour. L'objectif est d'évaluer la plaie et d'adapter les soins locaux, mais aussi de prendre en compte les facteurs de retards de cicatrisation et l'impact de cette plaie sur la vie quotidienne. L'Unité travaille en lien avec des médecins et chirurgiens afin de pouvoir proposer des traitements optimaux. L'Unité travaille en lien avec l'Unité de Prélèvements-Ponctions-Pansements (PPP) qui assure le suivi des plaies lorsque la situation est stabilisée : [01 44 32 44 49](tel:0144324449)

Ensemble hospitalier - Site de Paris
(Bureau des rendez-vous): [01 56 24 59 14](tel:0156245914)

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud :
[01 47 11 23 38](tel:0147112338) lundi et mardi

Stomathérapie

La consultation de stomathérapie s'adresse aux

patients porteurs de dérivations digestives et/ou urinaires. Elle apporte des informations claires, précises et complètes, permettant une bonne réadaptation. Elle peut vous recevoir sur rendez-vous.

Pour la joindre :
Ensemble hospitalier - Site de Paris
[01 56 24 59 14](tel:0156245914)

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
[01 47 11 23 38](tel:0147112338) lundi et mardi

L'équipe d'OncoGériatrie

L'évaluation en OncoGériatrie (oncogériatre et infirmière) a pour objectif d'optimiser la prise en charge du cancer et des pathologies associées chez les patients de 75 ans et plus. L'âge avancé n'est plus un obstacle au traitement spécifique du cancer. Des ajustements de traitements et des interventions sont parfois nécessaires, selon les problèmes de santé détectés et pour limiter les effets secondaires.

Notre équipe d'Oncogériatrie propose une prise en charge globale et personnalisée, en lien avec l'oncologue, avant et pendant toute la durée du traitement, pour préserver l'indépendance et la qualité de vie.

Secrétariat de la consultation d'oncogériatrie :
Ensemble hospitalier - Site de Paris
[01 44 32 41 58](tel:0144324158)

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
[01 47 71 91 12](tel:0147719112)

Le service social

Les assistantes du service social vous accompagnent, vous et vos proches, tout au long et après la maladie. Elles interviennent sur rendez-vous, à votre demande, à celle de votre famille ou d'un tiers (avec votre accord).

Le service social vous informe sur vos droits et vous oriente en fonction de vos demandes. Il intervient dans les domaines suivants :

- accès à la protection sociale,
- situation professionnelle et retour à l'emploi,
- problèmes administratifs,

- préparation du retour au domicile,
- aide à la mise en place d'aides humaines et techniques,
- recherche d'établissements de soins à la suite de l'hospitalisation.

Ensemble hospitalier - Site de Paris
[01 56 24 68 77](tel:0156246877)

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
[01 47 11 15 17](tel:0147111517) lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30

Lieux d'information et de soutien

S'informer, s'orienter dans le parcours de soins et de l'après cancer, rencontrer des associations, et se détendre... Ces lieux vous offrent un temps d'écoute, de partage, des séances d'information dédiées aux effets secondaires des traitements, des activités ressource. Un espace de rencontres, de documentation et d'information vous accueille ainsi que vos proches sur les deux sites. Ces espaces répondent à une demande spécifique des patients et des proches d'avoir un lieu neutre, confidentiel et convivial pour échanger. Ils organisent des ateliers, des réunions-débats, des journées d'informations thématiques.

Ensemble hospitalier - Site de Paris
L'Espace de rencontres et d'information (ERI)
25 rue d'Ulm - Paris (5e), de 10h à 13h et de 14h à 17h (sauf le week-end et les jours fériés) :
[01 44 32 40 81](tel:0144324081) - messagerie.eri@curie.fr

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
La Maison des patients et des proches
20 rue de la Libération - Saint-Cloud (92), de 10h à 13h et de 14h à 17h (sauf le week-end et les jours fériés) :
[01 47 11 23 40](tel:0147112340) - sc.maison-des-patients@curie.fr

Retrouvez l'ERI et la Maison des Patients sur Facebook



Prendre soin de soi : La socio-esthétique

Des socio-esthéticiennes vous proposent gratuitement des soins du visage, des mains et des pieds, du lundi au vendredi, en ateliers collectif ou individuel. Ces soins sont réalisés en cabine, dans le service ou dans nos espaces patients : Maison des patients et des proches – MDPP (Saint-Cloud), Espace Rencontre et Information - ERI (Paris).

Pour tout renseignement et rendez-vous :

► **Soins individuels** : se renseigner auprès de l'équipe soignante du service de l'hôpital

► **Ateliers collectifs** : se renseigner auprès de l'ERI, de la MDPP ou de l'équipe soignante.
Nous remercions nos partenaires : CEW, Belle & Bien, Les Bonnes Fées.

Pour toutes les questions relatives à la chevelure (chute, repousse, prothèses capillaires) se renseigner auprès de l'ERI ou de la MDPP. Par ailleurs, durant votre hospitalisation, vous pouvez faire appel aux services payants d'un coiffeur via un soignant du service.

Les approches complémentaires : l'hypnose

Des consultations d'hypnose médicale sont accessibles pour des indications précises telles que bouffées de chaleur, douleur chronique, effets indésirables des traitements, troubles du sommeil, ou encore sevrage tabagique (en collaboration avec le médecin addictologue). Les professionnels formés interviennent, en collaboration étroite avec les équipes soignantes, auprès des patients hospitalisés ou en consultation sur les différents services de l'Ensemble Hospitalier.

Les associations de patients et de bénévoles

Outre les consultations, les conseils et informations prodigués par les équipes médicales, soignantes ou administratives, des personnes formées à l'écoute du patient et des bénévoles sont à votre disposition.

► Service et Amitié

L'association Service et Amitié est à votre écoute pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Présence dans les lieux de consultations, visites dans les chambres, elle égaye votre environ-

nement dans les halls (fleurs, revues...) et vous accueille à la bibliothèque et à la cafétéria. Les bénévoles peuvent vous rendre de menus services (achats personnels...). Une permanence est assurée uniquement à l'Hôpital du site de Paris.

► du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h **01 44 32 40 24** ou poste **40 24**

► Samedi et dimanche de 14h30 à 17h30 (Hall Ulm)

► Des associations partenaires à votre écoute

Pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et dans le cadre de la démocratie sanitaire, l'Institut Curie a signé des conventions avec de nombreuses associations. Ces conventions encadrent notamment la formation et l'accompagnement des bénévoles qui oeuvrent chaque jour auprès de vous. Ces associations partenaires vous proposent une écoute, de l'information, des ateliers et/ou des animations. La liste de ces associations est affichée dans les halls des hôpitaux, elle est disponible à l'Espace de Rencontres et d'Information (ERI - Hôpital Paris) et à la Maison des patients et des proches (Hôpital site de Saint-Cloud).

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est un ensemble de pratiques qui consiste à inclure de la pédagogie dans les soins, dans le but de permettre aux personnes malades de développer, déployer, acquérir des compétences afin d'agir pour leur maintien en santé. Elle est proposée à l'hôpital sous forme de séances individuelles, ateliers collectifs, conférences... à l'attention des patients et de leurs aidants. Les séances ou ateliers sont animés par des soignants de l'Institut ainsi que des patients partenaires.

Les thèmes abordés sont les effets secondaires des traitements, l'interprétation du bilan sanguin, la diététique, la compréhension de la physiologie de la maladie et des traitements, les bienfaits de l'activité physique, la reprise de l'activité professionnelle, la douleur, l'adaptation au changement, la communication avec son entourage, la préparation pour une consultation médicale/paramédicale...

Les résultats directs attendus sont un développement des savoirs et des compétences, des adaptations comportementales, l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ainsi que le déploiement d'activités quotidiennes de la vie, pour la personne atteinte de cancer. Elle s'inscrit dans une vision globale de la personne en lui permettant de s'émanciper et de savoir agir thérapeutiquement avec cohérence.

Pour plus d'informations : utep@curie.fr





Organiser ma sortie d'hospitalisation

La cellule de coordination (C2P2)

La cellule de coordination du parcours patient de l'Institut Curie vous appuie et vous aide à organiser votre sortie et est un relais entre la ville et l'hôpital. Le rendez-vous avec un professionnel de cette cellule s'inscrit dans votre parcours de soins.

Paris - 01 44 32 44 01 / 40 22
Saint-Cloud - 01 47 11 16 77 / 16 78

Le jour de votre sortie

Dans la matinée, le service d'hospitalisation vous délivrera :

- la date de votre prochain rendez-vous de consultation,
- une ordonnance, si besoin, pour vos traitements et vos soins,
- une éventuelle prolongation de votre arrêt de travail,
- une éventuelle prescription médicale de transport,
- une lettre de liaison.

Avant de quitter l'établissement, vous ou l'un de vos proches devez impérativement accomplir les formalités de sortie au bureau des Admissions.

Les formalités s'effectuent :

Ensemble hospitalier - Site de Paris
Au bureau des Admissions
01 44 32 41 82 / 41 64

Si vous sortez un week-end ou un jour férié, signalez-le lors de votre sortie à l'hôtesse d'accueil du 8 rue Louis-Thuillier.

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
Au service des caisses
01 47 11 23 43

Si vous sortez un week-end ou un jour férié, le bulletin de situation vous sera envoyé sans délai par courrier.

Votre transport médicalisé

En fonction de votre état de santé et de votre degré d'autonomie, votre médecin prescrira ou non un transport adapté.

Attention : dans certains cas, la prise en charge des frais occasionnés nécessite, en plus de la prescription médicale, l'accord préalable de votre caisse d'assurance maladie. Seules les courses en taxi conventionné sont prises en charge par l'assurance maladie.

Votre sortie anticipée

Votre sortie contre avis médical engage votre responsabilité. Il vous est alors demandé de signer une attestation de décharge. Même dans ce cas, les formalités administratives sont indispensables.

En répondant au questionnaire de sortie, vous participez aux enquêtes de satisfaction

Un questionnaire est remis à chaque patient à l'occasion d'une hospitalisation complète ou d'une prise en charge en chirurgie ambulatoire. Les réponses sont analysées en continu par la Direction de la Qualité et Gestion des Risques. Vos appréciations et vos commentaires nous sont précieux pour améliorer votre prise en charge.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous remettre ce questionnaire complété, ou de l'adresser par courrier, à l'aide de l'enveloppe T jointe, à la fin de chacun de vos séjours.

Des urnes sont prévues à cet effet dans les lieux suivants :

Ensemble hospitalier - Site de Paris
dans le hall du 8 rue Louis-Thuillier, et à l'accueil du 26 rue d'Ulm.

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
dans le hall d'accueil, 35 rue Dailly



Mon suivi après ma sortie

L'évolution des techniques et la meilleure connaissance des traitements facilitent les formules alternatives à l'hospitalisation conventionnelle et à l'hospitalisation de jour en s'adaptant au mieux à votre état de santé, à votre situation familiale et à vos souhaits.

Votre plan de suivi médical

À l'issue de votre prise en charge à l'Institut Curie, un suivi sera mis en place en collaboration avec votre médecin traitant. Ce suivi pourra être organisé en alternance entre l'Institut Curie et un médecin de ville.

Votre surveillance en Sénologie

Un programme personnalisé de soins vous sera remis à la fin des traitements. Ce programme décrit les modalités de surveillance médicale, d'accès aux soins de support et identifie les contacts extérieurs. Une assistante médicale vous recevra en entretien et vous remettra un carnet de surveillance. Elle établira en votre présence un compte rendu d'entrée en surveillance qui reprendra précisément votre plan de soins ainsi qu'un calendrier de surveillance pour les cinq ans à venir. À l'issue de cet entretien, une infirmière se tient à votre disposition pour une évaluation de votre parcours de soins (fatigue, effets secondaires, soutien psychologique, aide de retour à l'emploi, conseils diététiques...) Elle s'assurera de l'information donnée sur les effets secondaires de l'hormonothérapie. Ces entretiens sont d'une durée d'une heure.

L'accompagnement après les traitements

Vous avez eu un cancer du sein localisé et vous venez de terminer vos traitements ; nous vous proposons de vous inscrire à un programme nutritionnel d'éducation thérapeutique conçu pour vous car une activité physique régulière associée à une alimentation équilibrée permet de renforcer l'efficacité de vos traitements et de maintenir une bonne qualité de vie en diminuant notamment la fatigue.

L'hygiène de vie

En fonction de votre bilan physique et nutritionnel, l'équipe médicale pourra vous proposer d'adapter votre comportement en matière d'activité physique et d'alimentation équilibrée. La mise en place de nouvelles habitudes participe de votre qualité de vie. Vous pouvez poser vos questions en écrivant à : activitesphysiques@curie.fr

Une hospitalisation à domicile (HAD)

Si votre prise en charge ne nécessite pas une hospitalisation prolongée à l'Institut Curie, l'équipe vous proposera une prise en charge en hospitalisation à domicile en contact avec l'infirmière d'une structure partenaire de l'Institut. Avec vous et/ou vos proches, les professionnels organisent votre retour à domicile. Votre hospitalisation y est planifiée dans les meilleures conditions. C'est votre médecin référent de l'Institut Curie qui vous propose cette possibilité. Vous pouvez recourir à un système de soins à domicile qui peut être organisé par votre médecin de ville.

L'urgence médicale à domicile

Appelez en priorité votre médecin de ville. Il est à même de vous guider. Si votre médecin de ville est absent : du lundi au vendredi, contactez votre médecin référent à l'Institut Curie ou bien le médecin de l'Unité d'Accueil Non Programmé de l'Institut Curie :

Ensemble hospitalier - Site de Paris
de 8h à 18h30 : 01 44 32 40 74

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud
de 8h à 18h : 01 47 11 17 37

En-dehors de ces horaires, les week-ends et les jours fériés, appelez le médecin de garde :

Paris : 01 44 32 40 99

Saint-Cloud : 01 47 11 15 15 poste 70 01

Une prise en charge près de chez vous grâce aux réseaux locaux

Votre prise en charge ne nécessite peut-être pas d'hospitalisation à l'Institut Curie. L'Institut Curie travaille avec des réseaux régionaux de professionnels pour assurer la continuité de vos soins. Selon vos besoins, l'équipe soignante de l'Institut Curie, en lien avec votre médecin traitant, peut vous orienter vers ces réseaux de soins pour une prise en charge de proximité. Ces réseaux facilitent en effet l'accès à des unités de moyen séjour, aux plateaux techniques adéquats, aux centres spécialisés ou unités de soins palliatifs au plus près de votre domicile et, lorsque cela est nécessaire, à une hospitalisation à domicile. Votre entrée dans un réseau est une décision éclairée et librement consentie de votre part. Vous restez libre d'identifier et de choisir le (ou les) médecin(s) que vous souhaitez pour assurer le suivi et la coordination de vos actes médicaux, de votre traitement et de vos soins. Une douzaine de réseaux de soins de ville-hôpital existe aujourd'hui en cancérologie en l'Ile-de-France.

EN CAS DE NÉCESSITÉ OU D'URGENCE LE SOIR, LA NUIT, LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

Votre médecin généraliste est une personne essentielle dans la prise en charge de votre maladie. Il peut, si nécessaire, entrer en relation avec l'équipe médicale de l'Institut Curie. Votre médecin ou vous-même devez joindre le médecin de garde avant toute venue à l'hôpital. Ce contact téléphonique est obligatoire. Il permet de décider de votre venue ou non et le cas échéant de l'organiser, en particulier si des examens sont nécessaires.

Pour joindre l'unité d'accueil non programmé :

Ensemble hospitalier - Site de Paris :
01 44 32 40 74

Ensemble hospitalier - Site de Saint-Cloud :
01 47 11 17 37

Pour différentes raisons, vous pouvez être amené à être hospitalisé dans un hôpital proche de votre domicile. Pensez à vous munir de l'ensemble de votre dossier.



En savoir plus sur mes droits

Le premier de vos droits est d'être soigné dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité. Notre priorité est le respect de vos droits tels qu'énoncés dans la Charte de la personne hospitalisée (cf.p.43).

Le consentement aux soins

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec votre consentement libre et éclairé. Au cours des soins, les médecins de l'Institut Curie seront amenés, pour assurer le diagnostic et la prise en charge de votre maladie :

- à recueillir et stocker vos données médicales dans notre système informatique. Celui-ci est hautement sécurisé et a reçu l'agrément de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).
- à pratiquer différents types de prélèvements, par exemple de sang, de cellules ou de tissus. Les produits de ces prélèvements seront analysés immédiatement afin de mettre en œuvre le meilleur traitement possible.

De plus, pour assurer le suivi optimal de votre maladie au cours du temps, ces produits ou une partie d'entre eux seront conservés grâce à différents procédés : fixation chimique ou préservation par le froid. Pour prescrire de nouveaux médicaments qui peuvent s'avérer nécessaires en fonction de l'évolution de votre maladie, votre médecin peut parfois être amené à faire analyser de nouveau votre tumeur plusieurs années après le premier diagnostic. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, la conservation à long terme des produits des prélèvements est préconisée. L'ensemble des échantillons biologiques constituant « la Biothèque » de l'Institut Curie est ainsi conservé de façon sécurisée dans nos laboratoires, et en particulier au CRB (Centre de Ressources Biologiques).

Utilisation de vos données médicales et d'une partie de vos échantillons biologiques à des fins de recherches en cancérologie (hors génétique)

Il n'est pas toujours nécessaire de conserver la totalité des produits des prélèvements pour prodiguer les meilleurs soins possibles à chaque patient. Une partie peut donc rester inutilisée. L'Institut Curie étant un centre de soins mais aussi de recherche en cancérologie, ces produits représentent un grand intérêt pour nos recherches médicales sur le cancer. Si vous n'y êtes pas opposé, il serait utile de pouvoir utiliser, pour la recherche, le surplus des produits des prélèvements réalisés au cours de la prise en charge de votre maladie. Naturellement, l'utilisation de ce surplus n'aura pas de conséquences négatives sur la qualité des soins.

La comparaison des observations cliniques recueillies dans le dossier médical, au cours du temps, et des résultats d'analyses biologiques est à l'origine de nouvelles découvertes qui permettent de mieux connaître la maladie et les moyens de la combattre.

Lorsque ces données ne concernent pas les études génétiques, l'Institut Curie considère que vous êtes d'accord pour que des travaux de recherche en cancérologie puissent être réalisés, dans le strict respect de la confidentialité médicale, à partir des données de votre dossier médical et de l'analyse des produits de prélèvements pratiqués au cours de la prise en charge de votre maladie.

Naturellement, vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation pour la recherche des données médicales et biologiques vous concernant sans que cela modifie votre traitement. Pour cela, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse mail « opposition.recherche@curie.fr » ou utiliser le modèle de lettre ci-après :



Nom :
N° de dossier Curie :

A l'attention du Médecin responsable du CRB
Pôle de Médecine Diagnostique et Théranostique

Centre de Ressources Biologiques - Institut Curie
26 rue d'Ulm
75248 PARIS Cedex 05

Sujet : Opposition à l'utilisation à des fins de recherche
des données médicales, biologiques
et du surplus de prélèvements

Madame, Monsieur,

Pour des raisons personnelles, je ne souhaite pas que les données de mon dossier médical et que les produits des prélèvements qui ont été réalisés au cours de ma prise en charge médicale à l'Institut Curie soient utilisés à des fins de recherche.

Date : Signature :

Utilisation de vos données médicales et d'une partie de vos échantillons biologiques à des fins de recherches génétiques



Lorsque les études non interventionnelles incluent les caractéristiques génétiques, qu'elles soient constitutionnelles (à partir d'un prélèvement sanguin ou de salive) ou tumorales, un consentement est nécessaire. Aussi, pour réaliser ces analyses génétiques, nous avons besoin de recueillir votre consentement.

A cet effet, un livret d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles et d'une partie de vos échantillons biologiques recueillis dans le cadre de vos soins, vous a été remis lors de votre accueil. Ce livret a pour objectif de vous expliquer comment vous pouvez être acteur de la recherche en autorisant l'Institut Curie à utiliser une partie de vos échantillons et les données médicales associées. Les recherches menées ont pour but d'étudier les caractéristiques génétiques de la tumeur et de la personne atteinte et ainsi faire progresser la prévention, le diagnostic et le traitement des lésions tumorales. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention et à compléter le formulaire de recueil de consentement.

Connaître vos choix quant aux quatre consentements proposés nous serait très précieux :

- **Consentement n°1** : pour l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de la génétique
- **Consentement n°2** : pour le stockage et l'utilisation de mes échantillons biologiques
- **Consentement n°3** : pour l'examen éventuel de mes caractéristiques génétiques
- **Consentement n°3 bis** : pour le retour d'informations issues de ces éventuelles études génétiques
- **Consentement n°4** : pour le prélèvement unique et l'utilisation de 2 tubes de mon sang ou d'un prélèvement salivaire, sous certaines conditions.

Vous pourrez ensuite remettre ce formulaire de recueil de consentement à votre médecin à l'Institut Curie, à un(e) infirmier(ère), à une assistante médicale, ou le déposer dans l'une des boîtes de recueil situées aux accueils. Pour de plus amples informations et vous aider dans vos choix, vous pouvez contacter la cellule de gestion dédiée, par téléphone au 01 56 24 58 98 ou par email : consentement@curie.fr

Vous avez par ailleurs un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données pour un motif légitime. Pour ce faire, vous pouvez contacter le directeur de l'Ensemble Hospitalier (responsable du traitement des données).

L'information qui vous est donnée en tant que patient

Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information doit être compréhensible. Elle concerne les traitements proposés, les risques des soins prodigués, les éventuels effets secondaires... Des documents d'information, répondant aux diverses situations et difficultés auxquelles vous pouvez être confronté, vous sont donnés en complément dans la plupart des disciplines. Ils vous aident à mieux participer à votre prise en charge mais ne se substituent en aucun cas aux informations communiquées par votre médecin et par le personnel soignant.

La confidentialité

Pour respecter vos droits, nous veillons à la confidentialité de toutes les informations vous concernant. Il s'agit du respect du secret professionnel, de votre intimité et de vos croyances religieuses, à tout moment de votre parcours dans l'Institut Curie. Le partage d'informations est réputé confié à l'équipe de soins, c'est-à-dire à chacun des professionnels impliqués dans votre prise en charge, que ces professionnels soient internes à l'Institut Curie ou qu'il s'agisse d'experts participant à votre prise en charge globale par exemple pour la réalisation d'examen de biologie.

L'information donnée à vos proches

Il est tout à fait légitime que vos proches s'interrogent sur votre état de santé. Toutes les informations qui vous concernent sont confidentielles. Néanmoins, si vous donnez votre accord, certaines peuvent leur être communiquées.

La personne de confiance

- ▶ **Qu'est-ce que la personne de confiance ?**
Dès votre admission et à tout moment de votre parcours de soins, vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance. Celle-ci pourra vous accompagner tout au long de votre parcours de soins et pourra vous aider lors des entretiens avec les soignants à formuler vos questions et vos souhaits sur votre prise en charge médicale. La désignation d'une personne de confiance doit être une décision bien réfléchie, prise sans pré-

cipitation. Cette personne doit être informée de votre choix. Il est important de savoir que cette désignation n'est pas obligatoire et qu'elle est révoquable à tout moment, c'est-à-dire que vous pouvez changer d'avis et désigner quelqu'un d'autre ultérieurement.

- ▶ **Qui peut être votre personne de confiance ?**
Un membre de votre famille, un proche, un médecin de votre connaissance ou toute autre personne majeure de votre choix.

- ▶ **Comment désigner votre personne de confiance ?**

Un document d'information et le formulaire de désignation vous sont remis lors de la constitution de votre dossier. Le formulaire de désignation vous sera également remis dans votre classeur « Parcours Personnalisé de Soins » et lors de votre passage aux admissions pour hospitalisation. Il est à remplir et à remettre à votre médecin ou à son assistante médicale, ou à tout soignant durant votre hospitalisation. Ce document fait partie de votre dossier médical. Tout changement éventuel passe par les mêmes circuits.

La personne à prévenir

La personne à prévenir est la personne qui sera contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'événements particuliers, au cours de votre séjour, d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin de séjour et sortie, etc.). La personne à prévenir n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales. La personne de confiance peut être la personne à prévenir.

La commission des usagers (CDU)

L'Ensemble Hospitalier organise une commission plénière unique pour les 3 sites (Paris, Orsay et Saint-Cloud). Chaque commission est composée réglementairement d'un président et d'un vice-président, de deux médiateurs (médical et non-médical) et de leurs suppléants, de deux représentants des usagers et de leurs suppléants. Cette composition obligatoire est notamment complétée, à l'Institut Curie, par un médecin représentant la Commission médicale d'établissement et d'invités permanents dont la Directrice qualité et gestion

des risques. La liste nominative des membres est disponible sur curie.fr

La commission des usagers veille au respect des droits des patients, facilite leurs démarches et contribue à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

La commission se réunit régulièrement et établit des recommandations pour améliorer la prise en charge des patients. Pour ce faire, elle examine les plaintes écrites envoyées à la Direction générale de l'Ensemble Hospitalier, les remarques extraites des questionnaires de sortie et des enquêtes de satisfaction. Si vous le souhaitez, vous pouvez saisir la CDU en envoyant un courrier à la Direction générale de l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie, qui vous répondra directement et pourra soumettre votre plainte à la Commission des Usagers. Le cas échéant, elle vous proposera de rencontrer un médiateur de la commission.

Contact : Direction de l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie, 26 rue d'Ulm
75248 PARIS CEDEX 05

Le comité des patients

En tant que centre de lutte contre le cancer, l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie s'est doté d'un Comité de Patients qui contribue, à sa manière, à la qualité de l'hôpital. Ce groupe de travail est composé de volontaires bénévoles ayant eu, à titre personnel, l'expérience d'un cancer soigné à l'Institut Curie, soit pour eux-mêmes, soit pour un membre de leur famille proche. Une des principales missions de ce comité consiste à donner un avis, avant diffusion, sur les documents d'information médicale préparés à leur intention par l'Institut. Ils peuvent participer à des groupes créés dans l'hôpital pour améliorer l'accueil ou la prise en charge des patients, ou initier eux-mêmes des projets en ce sens. Ils partagent certains buts communs avec la Commission des Usagers, avec laquelle ils sont préparés à collaborer.

Le comité éthique de l'Ensemble hospitalier de l'Institut Curie.

Il regroupe, notamment, des soignants (médecins, infirmiers, cadres, professionnels des soins de sup-

port...), des assistantes médicales, des juristes, un philosophe, des patients et des membres d'associations de patients...

Le comité d'éthique discute et aide à la mise en place de procédures de meilleure 'prise en soin', en particulier en rapport avec les grands principes et les lois de la bioéthique. Il peut aussi faire l'objet de saisines par tout professionnel de l'Ensemble hospitalier, pour donner un avis sur un cas médicalement et éthiquement complexe ; les soignants qui saisissent alors le comité peuvent se faire les porte-paroles du patient ou de ses proches, et c'est la globalité de la prise en charge, dans ses dimensions médicales et humaines, qui sera examinée par ses membres. Enfin, le comité d'éthique organise des conférences ouvertes aux professionnels comme aux patients ou proches.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 2 février 2016 permet à toute personne majeure de préciser dans un document écrit ses souhaits relatifs à sa fin de vie (limitation ou arrêt des traitements), prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, le moment venu, en capacité d'exprimer sa volonté. Tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, vos directives anticipées ne seront pas appliquées (pour les personnes sous tutelle, une autorisation du juge ou du conseil de famille, s'il a été constitué, est nécessaire et doit être jointe aux directives anticipées).

Écrire aujourd'hui vos directives anticipées permettra à votre médecin et à vos proches de connaître vos volontés si vous ne pouvez plus vous exprimer. Ces directives, conservées dans le dossier médical du patient, peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment. Le patient, un de ses proches ou la personne de confiance peuvent aussi être détenteurs de ce document. Renseignez-vous auprès de votre médecin si vous souhaitez des informations complémentaires, un document pourra vous être proposé.



Mon dossier médical

La loi du 6 janvier 1978, instituant la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), a pour but de veiller à ce que l'informatique, au service de chaque citoyen, ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni à la vie privée, ni aux libertés publiques et individuelles. Conformément à ce texte, le dossier médical informatisé dans l'établissement a été validé par la CNIL comme l'ensemble des fichiers nominatifs gérés par l'établissement. La loi vous attribue un droit d'accès et de rectification de ces informations.

Dès votre arrivée à l'Institut Curie, vous êtes informé que votre dossier administratif et médical (de constitution obligatoire pour les établissements de santé) est informatisé. Il est unique et partagé par tous ceux qui contribuent à vos soins. Son rôle est de rassembler l'ensemble des données vous concernant pour optimiser votre suivi médical : identité, état de santé, résultats d'exams, comptes-rendus d'actes... Ces informations ont pour seuls destinataires les personnes participant à votre prise en charge. Tous ces destinataires sont tenus de respecter le secret professionnel.

Vous pouvez demander à ce que votre dossier ne soit consulté que par une liste limitée de médecins, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Institut Curie. Votre dossier est conservé conformément aux dispositions légales.

Pour accéder à votre dossier

Vous avez la possibilité d'accéder directement à votre dossier médical. Conformément à la loi, vous pouvez obtenir communication de votre dossier soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez, soit par une consultation sur place à l'Institut Curie, soit en demandant directement l'envoi du document à votre domicile. Pour demander communication de certaines informations médicales vous concernant ou de la totalité de votre dossier, vous devez adresser une demande écrite (en joignant la photocopie de votre carte d'identité) à la Direction de l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie

Ensemble hospitalier - Site de Paris :
26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05

Ensemble hospitalier - Site de Paris :
35 rue Dailly - 92210 Saint-Cloud

Si vous ne souhaitez pas que vos ayants droit puissent avoir accès à votre dossier médical, informez-en votre médecin.

La transmission de données vous concernant

À des fins de recherche, dans des conditions de stricte confidentialité et avec l'autorisation de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL), l'Institut Curie peut transmettre au registre des cancers de votre département

Tarifs pour envoi de dossier médical

De 1 à 20 pages : 0.18 € par page
+ 5€ en envoi recommandé
+ 16€ si envoi en Chronopost

De 21 à 100 pages : 0.15 € par page
+ 10€ en envoi recommandé
+ 16€ si envoi en Chronopost

+ de 100 pages : 0.10 € par page
+ 15€ en envoi recommandé
+ 16€ si envoi en Chronopost

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Vous pouvez exercer sur demande écrite adressée à la Direction de l'Ensemble Hospitalier de l'Institut Curie, 26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05

LE DROIT A L'OUBLI

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a consacré le droit à l'oubli qui peut vous permettre de ne pas faire état à votre assureur d'une maladie survenue au cours de votre vie. Votre médecin référent pourra, dans les conditions prévues par la loi, établir un certificat médical communicable à votre assureur de façon à ce que vous puissiez contracter un crédit notamment immobilier, sans surprime ni exclusion de garantie.

Le consentement institutionnel à des fins de recherche en cancérologie (cf. p. 30)



Charte de protection de vos données personnelles

La présente charte de protection définit et vous informe de la manière dont l'Institut Curie collecte, traite et protège vos Données Personnelles (telles que définies ci-après à la section 2) lors de vos soins, de vos traitements et, le cas échéant, de votre hospitalisation.

L'Institut Curie est amenée à vous demander de renseigner et à collecter certaines de vos Données Personnelles. En cas de refus de votre part, nous ne pourrions procéder à vos traitements et, le cas échéant, à votre hospitalisation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Institut Curie vous informe des points suivants :

1. Identité du responsable du traitement
Le responsable du traitement des données est : **Institut Curie, 26, rue d'Ulm 75248 Paris cedex 05**

2. Définitions
Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique, l'identifiant ou la rendant identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale (ci-après les « Données Personnelles »).

On entend par « Traitement » toute opération, ou ensemble d'opérations, effectuée(s), à l'aide ou non, de procédés automatisés et appliquée(s) à des données ou des ensembles de Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé : collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction.

3. Données Personnelles collectées
Les Données Personnelles qui peuvent notamment être collectées et traitées par l'Institut Curie sont les suivantes : nom ; prénom ; sexe ; photographie ; date de naissance ; numéro de sécurité sociale ; attestation de complémentaire santé ; prélèvements biologiques ; numéro de téléphone ; adresse email ; adresse postale ; informations bancaires ; ... Parmi ces données, certaines sont des données dites sensibles, notamment celles concernant votre origine raciale ou ethnique, vos données biométriques ou celles concernant votre santé (ci-après les « Données Sensibles »).

Nous nous engageons à collecter uniquement les Données Personnelles adéquates et pertinentes, dans la limite de ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées définies ci-après (section 4).

Nous vous demandons d'informer immédiatement, par écrit, de tout changement de vos Données Personnelles.

4. Finalités poursuivies
Les finalités poursuivies par le Traitement de vos Données Personnelles sont les suivantes :

- assurer votre prise en charge, réaliser vos soins et traitements et permettre, le cas échéant, votre hospitalisation, ainsi que votre suivi médical ;
- répondre à vos demandes ;
- vous adresser des communications et informations relatives à l'Institut Curie et à ses actions ;
- opérer des travaux de recherches (recherche en cancérologie et recherche génétique du cancer) ;
- nous conformer à nos obligations légales, réglementaires et contractuelles ;
- gérer un éventuel litige nous opposant ;
- réaliser des activités de Traitement automatisé ;
- exécuter nos engagements dans un environnement sécurisé.

5. Fondements juridiques du Traitement

Les fondements juridiques justifiant le Traitement de vos Données Personnelles sont les suivants :

- conclusion et exécution du contrat qui nous lie ;
- sauvegarde de vos intérêts vitaux ou de ceux d'une autre personne physique ;
- respect de toute obligation conventionnelle, légale, réglementaire ou contractuelle, à laquelle nous sommes soumis ;
- défense des intérêts légitimes que nous poursuivons, à moins que ne prévalent vos intérêts, libertés ou droits fondamentaux ;
- obtention de votre consentement, le cas échéant.
- Les fondements juridiques justifiant le Traitement de vos Données Sensibles sont, en fonction des circonstances, les suivants :
- sauvegarde de vos intérêts vitaux ou de ceux d'une autre personne physique, dans le cas où vous vous trouveriez dans l'incapacité physique ou juridique de donner votre consentement ;
- établissement, exercice ou défense de nos droits et intérêts ;
- traitement nécessaire aux fins de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale, ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé ou de protection sociale ;
- traitement nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, tels que la protection contre les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé, ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux ;
- votre consentement explicite, le cas échéant.

Nous vous informons, lors de la collecte de vos Données Personnelles, du caractère obligatoire de leur fourniture et des conséquences en cas de refus de votre part.

6. Durée de conservation des données

Vos Données Personnelles sont conservées pendant une durée strictement limitée et nécessaire à la réalisation des finalités précitées (section 4). La durée de conservation de vos Données Personnelles varie en fonction de la finalité poursuivie.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par email à DPO@curie.fr

7. Destinataires de vos Données personnelles

Lorsque cette communication est nécessaire à la réalisation d'une des finalités mentionnées ci-dessus (section 4), vos Données Personnelles sont susceptibles d'être communiquées aux destinataires suivants :

- médecins, infirmiers, chercheurs ;
- laboratoires de recherches des secteurs publics ou privés ;
- agences événementielles, de communication, de publicité, de marketing ;
- imprimeurs, sociétés de gestion documentaire, d'archivage papier ou en ligne ;
- sociétés d'études ou d'analyses statistiques ;
- prestataires de tierce maintenance applicative, de service logiciel et d'hébergement ;
- administrations, compagnies d'assurances, mutuelles ;
- banques ;
- en cas de contentieux : enquêteurs, conseils juridiques, sociétés de recouvrement, huissiers de justice, avocats, notaires et parties au litige ;
- des prestataires extérieurs, pour leurs missions d'élaboration du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et d'optimisation du codage des actes ;
- des commissaires aux comptes.

8. Transfert de Données Personnelles

En principe, nous ne transférons pas vos Données Personnelles en dehors de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE).

Néanmoins, dans certains cas spécifiques, nous pouvons être amenés à transférer vos Données Personnelles en dehors de l'UE ou de l'EEE pour l'une des finalités énumérées ci-dessus (section 4).

Ces données seront alors, dans la mesure du possible, transférées sous un format pseudonymisé ou anonymisé. Cependant, dans certains cas, elles pourront également l'être sous un format permettant une identification.

Si ces données venaient à être transférées sous un format permettant une identification, le transfert sera couvert par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne. Une copie de ces clauses peut vous être adressée, sur demande, par notre Délégué à la Protection des Données par email à DPO@curie.fr

9. Sécurité de vos Données Personnelles

Nous mettons en œuvre des moyens techniques et organisationnels adaptés au degré de sensibilité de vos Données Personnelles. Nous les protégeons contre toute intrusion malveillante, perte, altération ou divulgation à des tiers ou personnes non habilitées.

Toutefois, malgré tous nos efforts pour assurer la conservation de vos Données Personnelles dans un environnement sécurisé, nous ne pouvons nous prémunir complètement de tout risque de piratage informatique ou divulgation illégale de vos données.

Nous prenons des mesures pour limiter les actions intrusives et les actes malveillants. En cas de violation de Données Personnelles vous concernant, nous notifions la violation à la CNIL dans les meilleurs délais, et si possible 72 heures au plus tard après en avoir eu connaissance. Lorsqu'une telle violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, nous vous informons de ladite violation dans les meilleurs délais.

Nos collaborateurs sont sensibilisés au traitement des Données Personnelles mises à leur disposition dans le cadre de leurs missions et nous limitons leur accès aux seules Données Personnelles nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Nous faisons preuve de diligence raisonnable dans la sélection de nos prestataires de services et exigeons que ces derniers maintiennent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates pour protéger vos Données Personnelles et les traiter uniquement selon nos instructions.

10. Vos droits

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants sur vos Données Personnelles :

- l'accès à vos Données Personnelles ;
- leur rectification ;
- leur effacement, si cela n'est pas en opposition avec d'autres exigences réglementaires ou contractuelles ;
- leur portabilité (le droit à la portabilité vous offre la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine) lorsque le traitement est fondé sur votre consentement ou sur un contrat et est opéré par des procédés automatisés ;
- l'opposition au traitement de vos Données Personnelles ;

• la limitation du traitement de vos Données Personnelles afin d'en vérifier l'exactitude, de vous opposer à leur effacement ou d'exercer ou de défendre vos droits en justice ;

• le retrait de votre consentement à tout moment sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;

• l'introduction d'une réclamation auprès de la CNIL à laquelle vous pouvez notamment adresser une demande par voie électronique : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser une requête auprès de notre Délégué à la Protection des Données par email à DPO@curie.fr

La CNIL a mis en ligne sur son site internet un générateur automatique de lettre dans la rubrique « Les courriers pour agir ». Nous vous invitons à l'utiliser.

11. Modification de la présente charte

Nous nous réservons le droit de modifier cette charte à tout moment.





L'accès aux innovations

Faire progresser la médecine

Durant votre séjour à l'Institut Curie, un médecin peut vous proposer de participer à une étude ou à un essai clinique portant sur un médicament, un examen biologique, un matériel médical ou une stratégie thérapeutique ou diagnostique, dans le but de faire progresser les connaissances médicales au bénéfice des personnes soignées. La loi relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales vous associe à cette démarche et définit les conditions de cette participation.

Libre d'accepter et de refuser

Avant l'initiation d'une telle recherche, une information complète vous est délivrée et votre consentement écrit vous est demandé. Vous êtes libre de refuser de participer à la recherche qui vous est proposée et ce refus n'aura aucune conséquence sur la qualité de votre prise en charge. Si vous acceptez de participer à cette recherche, vous pouvez mettre fin, à tout moment, à votre participation sans porter atteinte à la qualité de votre prise en charge.

La recherche peut être menée par l'Institut Curie seul ou en partenariat avec d'autres centres français ou internationaux. L'Institut Curie peut être le promoteur de cette recherche ou être l'un des centres investigateurs.

Les protocoles de recherche sont conçus par des groupes d'experts et validés par des instances indépendantes, parmi lesquelles des commissions scientifiques constituées de soignants de l'Institut Curie, de représentants d'usagers et d'experts nationaux et internationaux. Des règles particulières sont prévues si le patient est majeur protégé ou mineur.

Une surveillance de qualité

La surveillance médicale sera faite avec la même qualité que vous acceptiez ou non de participer au protocole de recherche qui vous sera éventuellement proposé. Les possibles contraintes supplémentaires, liées à la participation à ces

protocoles de recherche, vous seront clairement exposées afin d'éclairer votre choix.

Pour plus d'informations sur les essais cliniques menés à l'Institut Curie : curie.fr/patients et [proches/essais cliniques](http://curie.fr/proches/essais-cliniques)



Participer à ces efforts de recherche peut vous permettre de bénéficier de traitements à l'étude qui laissent espérer un meilleur contrôle de la maladie et/ou des effets secondaires moins marqués, et ce dans des conditions optimales de sécurité. Cela peut aussi être une action de solidarité : les traitements considérés aujourd'hui comme des « standards » ont pu être mis au point grâce à des études antérieures qui ont démontré leurs effets bénéfiques grâce à la participation de nombreux patients. Si vous le souhaitez, vous pourrez être tenu informé des résultats des recherches auxquelles vous participez.

Les axes de recherche clinique

Concernant aussi bien les cancers les plus fréquents que les cancers rares, les axes de recherche clinique à l'Institut Curie sont les suivants :

- ▶ initier et évaluer des stratégies pouvant réduire les effets secondaires des traitements, épargner les tissus sains et conserver les organes dans toute la mesure du possible;
- ▶ adapter les traitements aux caractéristiques de chaque tumeur et de chaque patient;
- ▶ identifier de nouvelles cibles pharmacologiques, développer des médicaments ciblés et les évaluer;
- ▶ développer les recherches sur la qualité de vie et les soins de support.



Qualité, Sécurité et Gestion des risques tout au long de mon parcours de soins

L'Institut Curie veille à prévenir l'ensemble des risques liés au fonctionnement hospitalier. Il faut cependant noter que le risque zéro n'existe pas à l'hôpital, comme ailleurs. Une organisation et des structures ayant pour vocation d'assurer la prévention des risques dans l'ensemble des secteurs concernés ont été mises en place. Elles réunissent sur chacun des sites hospitaliers de l'Institut Curie, des correspondants des différentes vigilances sanitaires réglementaires qui œuvrent au quotidien pour prévenir les risques et définir des actions en cas d'évènement indésirable.

Biovigilance

La biovigilance a pour objectif de prévenir les risques liés à l'utilisation d'organes ou tissus du corps humain à des fins thérapeutiques, tel que le risque de transmission d'un agent infectieux, et ainsi d'optimiser leur sécurité d'emploi.

Infectiovigilance

L'infectiovigilance a pour but de prévenir les infections survenant à l'hôpital, appelées infections nosocomiales ou infections associées aux soins.

Ces infections ont trois origines possibles :

- ▶ Les propres germes du patient, présents sur sa peau, dans son tube digestif, etc.
- ▶ Les germes transmis par l'intermédiaire du personnel ou des visiteurs,
- ▶ Les germes provenant de l'environnement (eau, air, surfaces).

Des mesures sont mises en place afin de répondre aux recommandations nationales pour la prévention de ces infections. Il existe une instance (le Clin ou Comité de lutte contre les infections nosocomiales) regroupant des professionnels (direction, médecins, cadres de santé, infirmières...) qui est chargée de définir la politique d'hygiène de l'établissement. Un représentant des usagers siège au Clin.

Une équipe opérationnelle d'hygiène est chargée de la mise en place des décisions et des recommandations : suivi des nouvelles procédures, choix des matériels, formation des professionnels...

Il vous est recommandé – ainsi qu'à vos visiteurs – de vous laver les mains après les gestes de la vie courante, en entrant ou en sortant de votre chambre. Certains conseils peuvent être donnés par l'équipe soignante (douche préopératoire, port de masque...). En particulier, l'utilisation des produits hydro-alcooliques, disponibles dans chaque chambre, est une mesure efficace de désinfection des mains. Des mesures d'intérêt collectif peuvent conduire à prendre des précautions particulières pour certains patients (porteurs de bactérie multi-résistante, infection respiratoire ou contagieuse...) sans que ce soit lié à la gravité de leur état.

Hémovigilance et sécurité transfusionnelle

L'hémovigilance est l'ensemble des procédures de surveillance organisées depuis la collecte du sang et de ses composants jusqu'au site des receveurs, en vue de recueillir et d'évaluer les informations sur les effets inattendus ou indésirables résultants de l'utilisation thérapeutique des produits sanguins labiles et d'en prévenir l'apparition. L'hémovigilance fait partie de la sécurité transfusionnelle.

Matérovigilance

La matériovigilance est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des patients et du personnel lors de l'utilisation des dispositifs médicaux. L'objectif est ainsi de limiter les incidents et accidents qui ont pour origine une mauvaise conception ou une mauvaise utilisation des dispositifs médicaux.

Pharmacovigilance

La pharmacovigilance a pour objet la surveillance du risque d'effets indésirables résultant de l'utilisation des médicaments. Ses missions



sont notamment de promouvoir le bon usage du médicament, de signaler les effets indésirables et recueillir les informations les concernant dans un but de prévention.

Radioprotection

Les dispositifs mis en place assurent la sécurité des malades et du personnel tout en dépassant largement le cadre de l'Institut Curie, puisqu'il est reconnu comme centre de référence international par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au sein du réseau REMPAM (Radiation Emergency Medical Preparedness Assistance Network).

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients... Ses inspections régulières sont conclues par l'autorisation de pratiquer de la radiothérapie.

Sécurité des fluides

Les fluides médicaux ou gaz médicaux sont des produits à manipuler avec précaution. Ils remplissent trois rôles : apport d'oxygène et de gaz moteurs pour la ventilation, vecteurs pour les anesthésiques. Leur transfert, leur manipulation et leur utilisation font l'objet de toutes les attentions. Des risques, plus particulièrement professionnels et environnementaux sont également identifiés :

- sécurité des produits cytotoxiques servant aux chimiothérapies,
- sécurité incendie,
- sécurité électrique,
- sécurité contre les vols et dégradation,
- etc.

Malgré toutes les mesures prises, un évènement indésirable grave peut toujours être redouté. Soucieux d'établir une relation de confiance, les professionnels de santé de l'établissement s'engagent à en informer le patient.

L'identitovigilance

L'identito-vigilance est un dispositif de gestion du risque autour de l'identification des patients, qui vise à garantir que tous les patients soient correctement identifiés tout au long de leur prise en charge dans l'hôpital et dans les échanges de données médicales entre l'hôpital et les médecins de ville ou d'autres établissements.



L'identitovigilance permet :

- L'enregistrement administratif des patients et la vérification de leur identité,
- L'attribution d'un identifiant unique à chaque patient, pour consolider toute l'information médicale qui le concerne,
- La mise en place de supports permettant la vérification de l'identité tels que des cartes ou des bracelets d'identification, des photos des patients, ou des étiquettes sur les prélèvements ;
- Les procédures de vérification de l'identité pour chaque étape de la prise en charge du patient (examen biologique ou radiologique, administration de médicaments, opération, séance de radiothérapie ou chimiothérapie...), et la formation des professionnels à ces procédures,
- Le traitement d'éventuels doublons ou collisions d'identifiants dans les dossiers des patients et le traitement des patients homonymes, ceci afin que l'information médicale associée au patient soit exhaustive et corresponde au « bon patient »,
- L'analyse d'incidents autour de l'identité et la mise en place de mesures correctives en vue d'une amélioration continue du dispositif.

La photographie et le bracelet mis en place au cours de votre prise en charge nous permettent de veiller au mieux à l'identito-vigilance.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Pour consulter les indicateurs de qualité et sécurité des soins de l'Institut Curie : scopesante.fr

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

L'Institut Curie assure une veille réglementaire périodique. Les nombreuses obligations réglementaires qui concernent les établissements de santé sont planifiées et suivies dans le temps. Par ailleurs, l'Institut Curie est engagé dans une démarche de développement durable.

CERTIFIÉ PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

L'Institut est largement reconnu pour ses capacités d'innovation et d'application des progrès scientifiques au chevet du patient. Il dispose de nombreux labels.

- **Label Direction de la recherche clinique et de l'innovation (DRCI)**, délivré par le ministère de la Santé, pour ses activités de promotion d'essais cliniques
- **Label Centre de Recherche clinique (CRC)**, délivré par le ministère, pour ses activités d'investigation
- **Label Centre d'essais cliniques de phase précoce (CLIP²)** de l'INCa pour les essais de phases précoces, chez l'adulte et chez l'enfant
- **Label SiRIC**, site de recherche intégré sur le cancer, sous l'égide de l'INCa.
- **Label OEIC**
- **Label CRB**
- **Label ISO 9001 RC**
- **Label Cofrac LBM**

Les missions de l'Institut Curie

L'Institut Curie, 1er centre français de lutte contre le cancer, associe un centre de recherche de renommée internationale et un ensemble hospitalier de pointe qui prend en charge tous les cancers y compris les plus rares. Fondé en 1909 par Marie Curie, l'Institut Curie rassemble sur trois sites (Paris, Saint-Cloud, Orsay) plus de 3 300 chercheurs, médecins et soignants autour de trois missions : la recherche, les soins, la conservation et la transmission des savoirs. Notre projet pour l'avenir, le projet d'établissement 2015-2020 de l'Institut Curie, intitulé MC21 pour Marie Curie 21e siècle, s'inspire directement du modèle inventé par Marie Curie en 1909 : faire cohabiter chercheurs et médecins pour amener au plus vite de nouveaux traitements aux patients.

L'innovation au bénéfice du patient

L'Institut Curie a pour mission de promouvoir l'innovation à travers la recherche et la formation du personnel médical, afin d'améliorer sans cesse l'efficacité des traitements, leur tolérance, leur sécurité et la qualité des soins des patients.

Associée à la mise à disposition de techniques toujours plus performantes en chirurgie, en chimiothérapie mais aussi en radiothérapie qui, depuis l'origine de l'institut, reste un domaine d'excellence, la dimension humaine occupe une place prépondérante. Le patient est ainsi au cœur du nouveau projet médical de l'Institut Curie, conçu dans le but d'améliorer la qualité de sa prise en charge. Et comme ses besoins évoluent sans cesse, l'Institut Curie se doit de s'adapter en innovant à toutes les étapes de la prise en charge.

L'INSTITUT CURIE

EN CHIFFRES



RÉFÉRENCE MONDIALE

pour les cancers du sein, de l'œil, pédiatriques, les sarcomes et la radiothérapie



Anticiper demain

Le continuum entre recherche et soins, cher à Marie Curie et Claudius Regaud, est aujourd'hui encore le meilleur moyen de servir la lutte contre le cancer et d'innover au bénéfice des patients. Le programme médico-scientifique en est la déclinaison concrète et ambitionne d'inscrire le modèle Curie dans le 21e siècle. Fort d'un département de Recherche translationnelle qui agit comme un catalyseur de ses activités, ce programme vise à concentrer les forces de l'Institut sur des domaines prioritaires pour les concrétiser dans les années à venir en innovations médicales.

- Cancers du sein
- Sarcomes
- Cancers pédiatriques
- Essais précoces
- Biologie des radiations et innovation en radiothérapie
- Immunothérapie
- Mélanomes uvéaux
- Génétique et épigénétique

CHIFFRES-CLÉS

13 lits dédiés aux essais précoces (40 lits à terme)

5 équipes de recherche translationnelle
labelisées Site de recherche intégrée sur le cancer

Recherche : conjuguer excellence et interdisciplinarité

Au Centre de Recherche, chercheurs et médecins du monde entier collaborent pour innover par-delà les frontières et les interfaces du vivant. Le projet scientifique se poursuit dans une dynamique d'échanges et de collaborations intenses autour de quatre domaines regroupant les 12 unités de recherche de l'institut. Chaque domaine est abordé selon des facettes multiples, du fondamental à l'applicatif, avec les mêmes exigences d'intégrité et de qualité scientifique. Cette dynamique qui

ne cesse de faire naître des idées nouvelles, est aussi garante de progrès importants pour notre société et permet de concrétiser au plus vite les découvertes en les transformant chaque fois que cela est possible en applications pour des technologies innovantes et une qualité de soin optimisée.

4 domaines de recherche

1 département de recherche translationnelle

86 équipes de recherche

16 plateformes technologiques



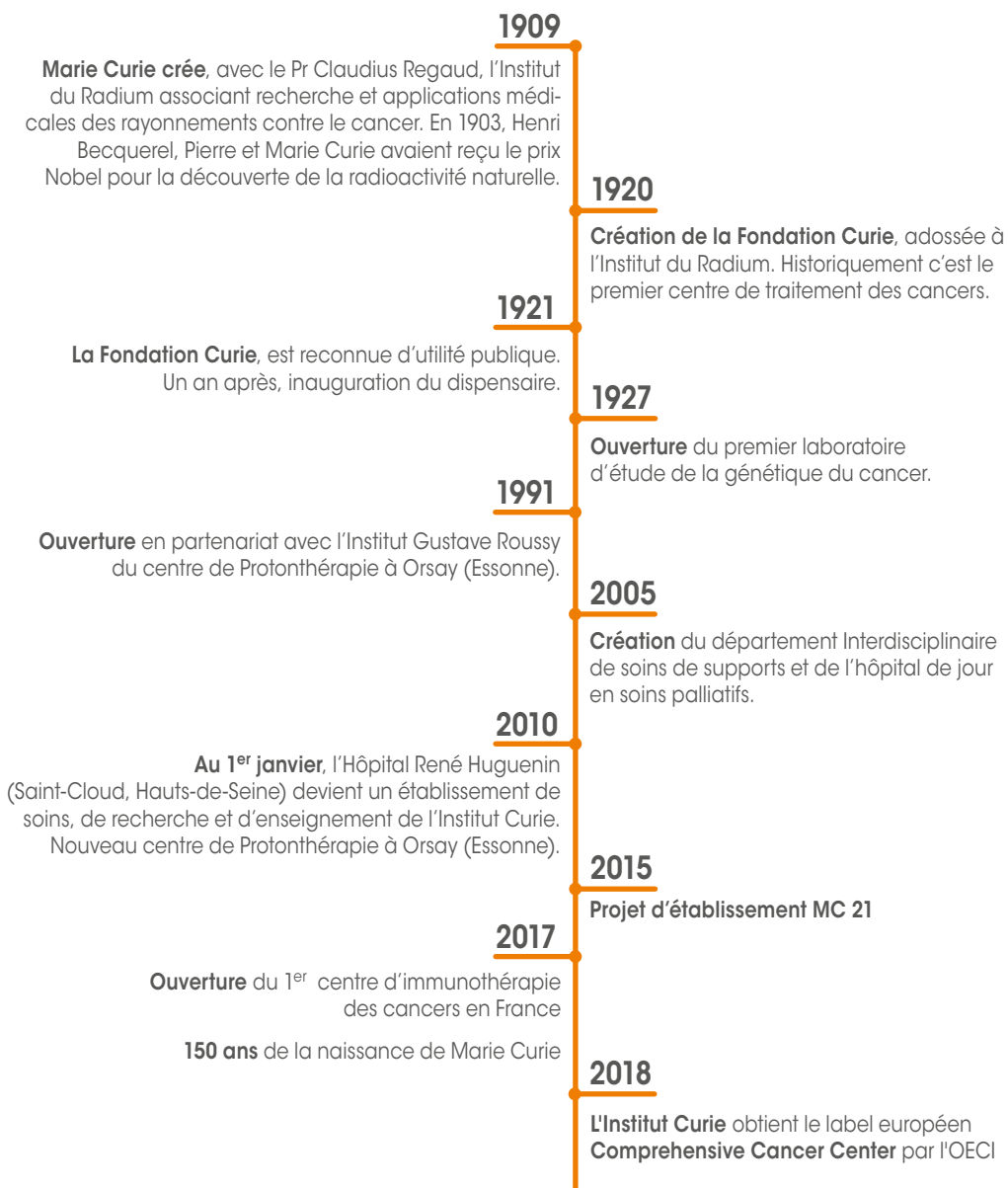
Enseignement : former l'élite de demain

La formation et l'enseignement, avec la recherche et les soins, font partie des 3 missions sociales fondatrices de l'institut. Et parce que l'avenir se construit dès aujourd'hui, l'Institut Curie anticipe déjà demain en :

- formant les futurs leaders de la cancérologie : médecins, chercheurs et médecins-chercheurs qui relèveront les défis à venir
- recrutant les meilleurs espoirs de la recherche pour créer l'émulation et anticiper les futurs développements.



l'Institut Curie en quelques dates



Pour prendre le cancer de vitesse, nous avons besoin de vous !

Fondation privée reconnue d'utilité publique, l'Institut Curie est habilité à recevoir les dons et legs du public. Une générosité qui permet d'accélérer l'innovation dans la recherche, les soins et l'accompagnement au bénéfice des patients et de leurs proches.

Faire un don

En faisant un don à l'Institut Curie, vous agissez contre le cancer.

- Par chèque à l'ordre de l'Institut :
Institut Curie - Service relations donateurs
26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05
- En ligne (paiement sécurisé)
sur aider.curie.fr

N'hésitez pas à contacter **Yves Congal**, chargé des relations donateurs, au **01 56 24 55 66** et via soutenir.curie@curie.fr

En tant que **fondation reconnue d'utilité publique**, l'Institut Curie est habilité à recevoir vos dons déductibles de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Nous restons à votre disposition pour vous renseigner sur les dispositions en vigueur.

Faire un legs, une donation ou une assurance-vie

Consentir un legs, une donation ou une assurance-vie en faveur de l'Institut Curie est l'un des plus beaux gestes que vous pouvez faire pour lutter contre le cancer. Selon votre situation, vous pouvez désigner l'Institut Curie légataire de tout ou partie de vos biens par un legs entièrement exonéré de tous droits de succession. Vous pouvez faire une donation en faveur de l'Institut Curie en transmettant tout ou partie de votre patrimoine ou en souscrivant une assurance-vie au bénéfice de l'Institut Curie.

Pour tout conseil sur les legs, les assurances vie et les donations, en toute confidentialité, contactez **Catherine Ricatte** au **01 56 24 55 34** et via legs.curie.fr



Grâce à la générosité de nos donateurs, grâce à vous, nous pouvons accomplir les progrès indispensables dans la recherche, les traitements et les soins.



La charte de la personne hospitalisée

- 1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge**, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil**, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5. Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée**, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7.** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8. La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne** ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus**. Dans chaque établissement, une commission des usagers veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

© Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). La Charte est accessible en plusieurs langues (anglais, arabe, espagnol, italien et portugais) et en braille sur demande, auprès du personnel soignant et téléchargeable sur le site Internet : http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/charte_patient

Ont participé à la réalisation de ce livret : Groupe d'information patients de l'Institut Curie avec le Comité des patients de l'Institut Curie. Responsable d'édition : Dominique Connan, Responsable communication patients de l'Institut Curie. Graphisme : Aurélie Beaucofé, Direction de la communication de l'Institut Curie - Crédits photos : Uriel Chantraine, Franck Dunouau, Pedro Lombardi, Manon Matias

Retrouvez-nous sur :

